

CONSEIL

Cent huitième session

RESOLUTION N° 1347

(adoptée le 28 novembre 2017 par le Conseil à sa 108^e session)

REPRESENTATION D'AMEL ASSOCIATION INTERNATIONAL (ASSOCIATION LIBANAISE D'ACTION POPULAIRE) AUX REUNIONS DU CONSEIL

Le Conseil,

Ayant été saisi de la demande de représentation d'AMEL Association International (Association libanaise d'action populaire) en qualité d'observateur (C/108/13),

Considérant les dispositions de l'article 8 de la Constitution,

Décide d'inviter AMEL Association International (Association libanaise d'action populaire) à se faire représenter à ses réunions par des observateurs.
